

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)



Qu'est-ce que le PLUi ?

Le **PLUintercommunal** est un document réglementaire et de planification qui est réalisé à l'échelle d'une Communauté de Communes.

Il étudie le **fonctionnement et les enjeux du territoire**, construit un **projet de développement durable** et le formalise dans **des règles d'utilisation du sol**.

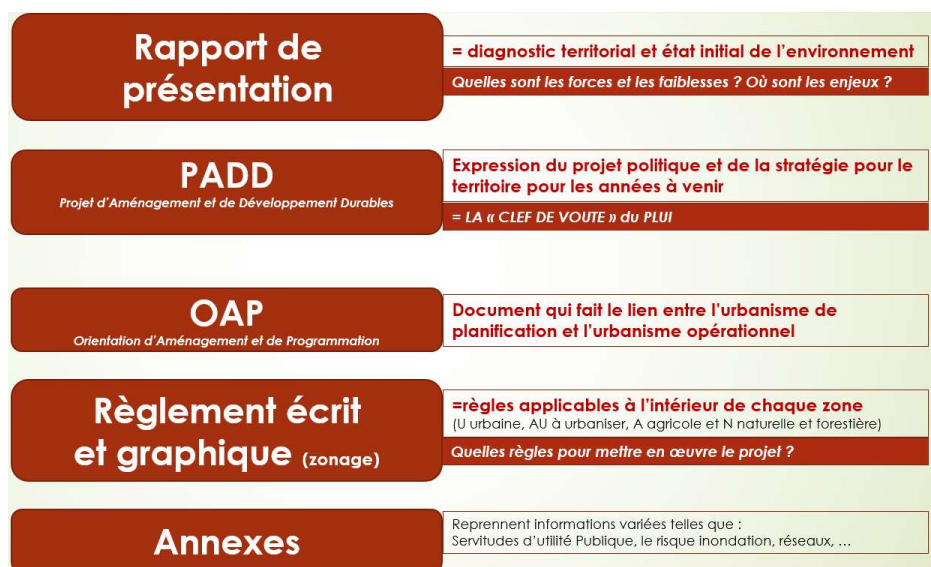
Il s'intéresse aussi bien au développement économique, qu'aux équipements publics, à la hauteur des bâtiments, aux places de stationnement, à la répartition des logements, à la préservation de l'agriculture, des paysages et de l'environnement, etc...

Il permet donc de **planifier un projet global d'aménagement et d'urbanisme en se projetant** à un horizon d'environ 10 ans.

Aujourd'hui, c'est la carte communale qui s'applique pour la commune de Villecomtal. Une fois réalisé, le PLUi se substituera aux documents d'urbanisme communaux existants.

Etabli dans un but d'intérêt général, il ne peut répondre à la somme des intérêts particuliers.

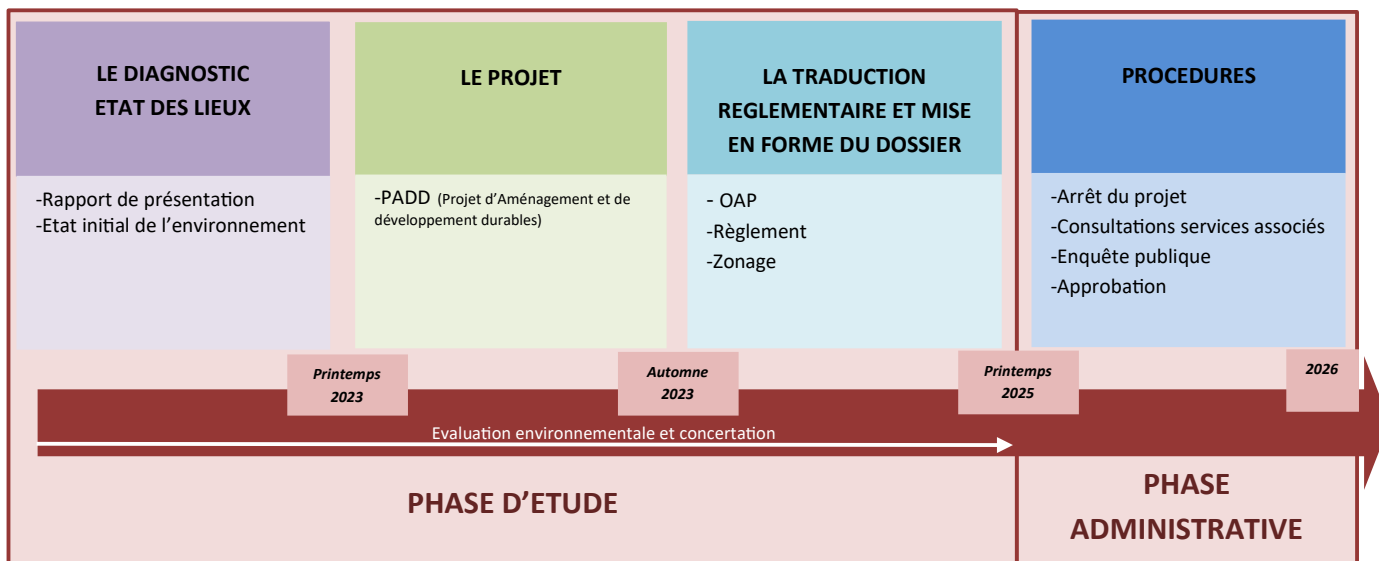
Le dossier PLUi est constitué de plusieurs parties :



Quels sont les étapes et le calendrier prévisionnel ?

Un groupement de cabinets d'études (urbanisme/architecture, agriculture, environnement, paysage, juridique) accompagne la Communauté de Communes et donc l'ensemble des communes. Le travail de diagnostic, qui constitue la première étape, a débuté durant l'été 2022. La phase de diagnostic est actuellement en cours.

L'élaboration du PLUi est une démarche longue avec différentes étapes présentées ci-dessous. L'approbation du document devrait avoir lieu en 2026.



La concertation tout au long de la procédure

La concertation se déroule tout au long de la procédure (du lancement à l'arrêt du projet), ainsi les **habitants seront informés des travaux et des réflexions** (site internet <https://comtal-lot-truyere.fr/>, bulletins municipaux et intercommunaux, presse, ...).

Vous avez ainsi la possibilité de formuler vos observations par courrier (cf. encadré ci-après).

CONTACT concernant l'élaboration du PLUi :

Communauté de Communes Comtal Lot Truyère

Courriel : urbanisme@3clt.fr

Tél : 05 65 48 29 02

Pour en savoir plus : <https://comtal-lot-truyere.fr/urbanisme/plui/le-plui>

Pour **formuler vos observations ou propositions tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi :**

- par **courrier** adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère en précisant en objet : « Concertation préalable du PLUintercommunal », 18 bis Avenue Marcel Lautard, 12500 ESPALION
- par mail : **urbanisme@3clt.fr**
- par dépôt sur **un recueil de remarques** à la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère

Pour toute question concernant les droits à construire d'une parcelle et les autorisations d'urbanisme : merci de contacter la Mairie.

Les documents d'urbanisme en vigueur sont consultables sur : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>